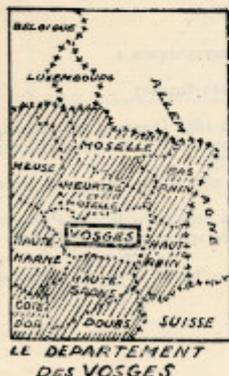


# LE SERVICE POSTAL RURAL DANS LES VOSGES APRES LA REFORME ADMINISTRATIVE DE 1830

par J. STROHL  
11, Quai du Colonel-Ronard  
BEJOLA (Vosges)

I - La réforme postale, qui devait mettre fin à l'isolement rural, vit le jour par la loi du 5 juin 1829, relative à l'établissement d'un service postal dans toutes les communes de France, réforme applicable au 1<sup>er</sup> avril 1830.

Quelle était, à cette date, la situation postale dans les Vosges ? Il y avait alors 549 communes groupant une population d'un peu moins de 400.000 âmes.



- 15 bureaux de poste de plein exercice existaient alors, savoir :

BAINS	PLOMBIERES
BRUYERES	RAIMONDVILLE
CHARLES	RACY
DARNEY	REHRENCHONT
FETINAL	SAINT-DIE
HERECOURT	SCHERENCK
NEUFCHAteau	LE THILLOT
LA MARCHE	

- 8 bureaux de distribution fonctionnaient par ailleurs :

MULLEVILLE	NOHENVY
ORCHIES	SEMONES
OSAINVOIS	VARENT
DOMPAIRE	KENTIGNY

C'est au départ de ces 23 établissements que devait se faire le service postal rural pour les 549 communes. A noter, toutefois, que certaines communes limitrophes de départements voisins étaient rattachées à des établissements postaux de ces départements, ainsi :

Livre N° : 5352

Auteur(s) : STROHL Jacques

Année : 1960

Pages : 32

Ed : Extrait des Feuilles  
Marcophiles No129

Infos :

Position :

Theme : Marcophilie